



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

Mesdames, Messieurs
les parents d'élèves

Services péri et extra-scolaires

Nuillé-sur-Vicoin, le 17 mai 2018.

Objet : Audit des risques professionnels au sein des services péri et extra-scolaires

Mesdames, Messieurs,

Employeur public, il m'incombe d'assurer la sécurité et la protection de mes employés (article L.4121-1 du Code du Travail) et de me conformer à l'obligation de rédaction du document de recensement des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001).

La démarche de recensement des risques est lancée depuis février et nous devons désormais réaliser un audit sur les postes.

A ce titre, je vous informe de la présence du cabinet d'expertise ECTI au sein des services péri et extra-scolaires les lundi 18 et mercredi 20 juin.

Les membres missionnés auront un rôle d'observation des agents sur leur poste de travail.

Vous remerciant pour votre compréhension.

Le Maire,
Mickaël MARQUET.

